

## Sommaire des décisions du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2015

Les établissements suivants ont demandé la tenue d'une audience devant le conseil de le Tribunal d'appel en matière de permis parce que leur permis a été suspendu pendant 14 jours ou plus ou révoqué pour des questions de conformité. La durée des sanctions imposées pour des infractions similaires peut varier en fonction de chaque cas. Pour des détails sur le Tribunal, veuillez vous rendre à [www.lat.gov.on.ca](http://www.lat.gov.on.ca)

Établissement	Infraction	Sanction
Zak's, Stoney Creek	Autorisé l'ivresse; empêché une inspection; défaut de faciliter une inspection; service d'alcool en dehors des heures prescrites; défaut d'enlever toute évidence de service d'alcool; autorisé un client à emporter de l'alcool; le titulaire du permis n'a pas pris de mesures raisonnables pour prévenir les comportements désordonnés ou minimiser les préjudices pouvant en découler, à proximité de l'établissement pourvu d'un permis; le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le contrôle de l'établissement soit maintenu; non-respect des conditions du permis de l'établissement	Permis révoqué

## Autres suspensions ou révocations

Suspensions pendant 14 jours ou plus ou révocations pour lesquelles le titulaire de permis n'a pas demandé la tenue d'une audience.

Établissement	Infraction	Sanction
High 5KTV, Scarborough	Service d'alcool à des mineurs; défaut de vérifier l'identité; encouragé la consommation excessive d'alcool; personnes non autorisées derrière le bar	18 jours
Kasa All Seasons Grill, Ottawa	Défaut de payer peine monétaire	Permis révoqué
Six Nites Karaoke Bar, Scarborough	Service d'alcool à des mineurs en toute connaissance de cause; alcool non acheté en vertu d'un permis; défaut d'enlever toute évidence de service d'alcool; autorisé l'ivresse; empêché une inspection; non-respect des conditions du permis de l'établissement	21 jours
The Moonlight, Ottawa	Défaut de faciliter une inspection; autorisé l'ivresse	21 jours